

pavillon de 67 lits réservé aux anciens combattants: 1.200 lits à l'hôpital Sunnybrook de Toronto, 150 lits au Centre hospitalier de l'Université Laval à Québec et 200 lits à l'hôpital communautaire de Saint-Jean-Ouest (N.-B.) leur sont réservés en priorité, de même qu'environ 500 lits dans les hôpitaux communautaires de Saint-Jean (T.-N.), Charlottetown (I.-P.-É.), Kingston (Ont.), Regina et Saskatoon (Sask.) et Edmonton (Alb.).

Personnel médical et programmes de formation. Les membres du personnel médical actif ou consultatif des hôpitaux du ministère sont en général des omnipraticiens ou des spécialistes qui exercent en clientèle privée tout en faisant partie du personnel enseignant des facultés de médecine des universités locales. La plupart ont été choisis et nommés à leur poste par suite d'une recommandation du doyen de la faculté de médecine de l'université à laquelle l'hôpital est affilié. Grâce à cette affiliation, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada autorise l'exécution de programmes d'enseignement postuniversitaire en médecine, en chirurgie, en psychiatrie ou autres spécialités médicales à l'intention des médecins résidents. Certains hôpitaux du ministère sont en outre affiliés à des écoles techniques et servent de centres d'enseignement hospitalier pour ces écoles dans la mise en œuvre de leurs programmes de sciences paramédicales, notamment de techniques de laboratoire et de radiologie. Il existe également à l'intention des résidents des programmes de formation postsecondaire et universitaire en psychologie, diététique, physiothérapie, ergothérapie et service médico-social. L'hôpital Westminster de London (Ont.) offre aux résidents un programme de spécialisation en pharmacologie hospitalière et en méthodologie pharmaceutique. L'hôpital Camp Hill à Halifax, l'hôpital Shaughnessy à Vancouver, l'hôpital Deer Lodge à Winnipeg et l'hôpital Westminster à London sont affiliés à l'école de médecine de l'université locale aux fins du programme d'enseignement clinique préparatoire, et ils participent également à la formation du personnel résident.

6.9.3 Établissement sur des terres et construction de maisons

La Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, dans sa forme modifiée, prévoit une aide financière, technique et de surveillance aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et du Contingent spécial de Corée pour leur permettre de pratiquer l'agriculture ou la pêche commerciale à plein temps, d'acquies, de construire une maison ou d'améliorer la leur et de s'établir sur des terres provinciales ou fédérales ou dans des réserves indiennes. Le maximum des prêts prévus par la Loi est de \$40.000 pour le cultivateur qui exploite à plein temps une ferme rentable, de \$18.000 pour une petite ferme familiale, de \$16.000 pour le cultivateur à temps partiel et de \$18.000 pour l'ancien combattant qui veut se construire une maison sur un terrain d'une superficie égale à celle des lots urbains. L'aide financière prévue par la Loi est comparable à celle qui est offerte aux personnes qui ne sont pas des anciens combattants en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi nationale sur l'habitation.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi jusqu'au 31 décembre 1972, 129.603 anciens combattants y ont eu recours pour s'établir sur des terres: 31.477 sont des cultivateurs à plein temps, 84.897 sont de petits exploitants, 5.684 se sont établis sur des terres de la Couronne, 1.426 font de la pêche commerciale, 1.781 sont des Indiens établis dans des réserves et 4.337 se sont construits des maisons sur des terrains d'une superficie égale à celle des lots urbains. Une fois établis, 19.294 cultivateurs à plein temps et 18.246 petits exploitants ou propriétaires d'entreprises de pêche commerciale ont obtenu des prêts supplémentaires. En 1972, des prêts d'une valeur totale de plus de 49,8 millions de dollars ont été consentis à 3.302 anciens combattants. Entre la date de la mise en œuvre du programme et la fin de 1972, 1.146,4 millions ont été dépensés sous forme de prêts remboursables, avancés et allocations non remboursables et 67.775 anciens combattants se sont vu attribuer des allocations conditionnelles d'une valeur globale de 121,1 millions. À la fin de l'année, 53.208 anciens combattants avaient achevé leurs contrats: 17.410 cultivateurs, 28.729 petits exploitants, 683 pêcheurs commerciaux, 4.722 établis sur des terres de la Couronne et 1.664 Indiens établis dans des réserves.

Des agents régionaux hautement spécialisés dans les techniques de l'agriculture, de la construction et de l'évaluation des terres fournissent sur place des services de consultation, de surveillance et d'évaluation aux anciens combattants. En 1972, 3.631 propriétés ont été évaluées dont 184 au titre du Programme de construction domiciliaire pour les Esquimaux et les Indiens hors des réserves et 51 pour le compte d'autres ministères et organismes du gouvernement. Au total, 578 maisons ont été mises en chantier, dont 562 dans de petites